

## Cadre post-2015

# L'Open Working Group publie des premières propositions d'ODD incluant l'eau et l'assainissement

---

La Coalition Eau se félicite que l'Open Working Group (OWG), qui rassemble 70 Etats en charge de préparer les négociations sur le futur cadre de développement post-2015, ait intégré l'eau et l'assainissement parmi la liste d'Objectifs du Développement Durable (ODD) de ses premiers drafts de rapport. Cependant, les Etats doivent s'assurer que le droit de l'Homme à l'eau potable et l'assainissement soit spécifiquement mentionné dans le document.

### MAINTENIR L'EAU COMME OBJECTIF DU FUTUR CADRE

Le « [Draft Zéro](#) » de l'Open Working Group (OWG) des Nations Unies, publié en juin 2014, et sa [première révision](#) publiée en juillet, sont les premiers documents officiels du groupe comprenant des propositions de liste d'Objectifs du Développement Durable (ODD).

Bonne nouvelle : l'eau et l'assainissement sont l'ODD 6 de la liste des objectifs proposés. Les cibles contenues dans l'ODD 6 couvrent l'ensemble des dimensions du cycle de l'eau, de l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement, à la bonne gestion des ressources en eau, en passant par la gestion des eaux usées et la résilience face aux crises liées à l'eau.

Etant donné que de très nombreux ODD figurent dans cette première proposition, la liste d'objectifs devrait être réduite lors de la dernière phase de négociations de l'OWG (16-18 juillet) et dans le rapport final qui servira de base à la négociation intergouvernementale à partir de septembre 2014.

L'enjeu est donc désormais de s'assurer que les Etats, dont la France, plaident en faveur du maintien de l'eau et l'assainissement comme un Objectif à part entière. Il s'agit là d'un prérequis pour faire face aux défis immenses, actuels et à venir, dans ce domaine qui impacte fortement l'ensemble des dimensions du développement durable (autres secteurs sociaux – santé, éducation, alimentation, etc. – développement économique, environnement).

### RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DU DROIT À L'EAU

Si cette proposition d'Objectif Eau et assainissement est satisfaisante, les ONG de la Coalition Eau sont toutefois déçues de ne trouver aucune référence au droit de l'Homme à l'eau potable et à l'assainissement dans le texte. Ce alors même qu'un certain nombre de droits sont cités dans le préambule du Draft Zéro.

Aussi pour renforcer la prise en compte du droit à l'eau, la Coalition Eau recommande un amendement visant à introduire la mention du droit à l'eau dans le préambule entre « *right to food* » et « *the rule of law* ».

D'autre part, l'ODD même doit prendre en compte le focus impératif sur les populations les plus démunies et les plus marginalisées, impératif qui découle du cadre des droits humains. Pour cela, nous recommandons que les cibles 6.1 et 6.2 sur l'accès universel à l'eau potable, l'assainissement

et l'hygiène, comprennent une référence explicite aux populations démunies : les cibles devraient ainsi se conclure par « *paying special attention to the needs of of the most vulnerable and marginalized* ».

La Coalition Eau demande aux Etats de faire en sorte que le futur agenda post-2015 repose sur une approche par les droits humains, et que les ODD permettent de favoriser la réalisation progressive du droit de l'Homme à l'eau potable et à l'assainissement.